

PROCES-VERBAL  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2014.

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 04 Juillet 2014 a été affiché le 29 Juillet 2014, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 07 Juillet 2014, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 11 Juillet 2014, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Acquisition de terrains à la Loge,
- 2- Travaux d’aménagement des sanitaires de l’école : attribution du marché,
- 3- Questions diverses.

Étaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. André MANDARD, Mme Christine PAVY adjoints au Maire.  
Mme Dorothee ANSERMINO, Mme Isabelle BOUCARD, M Jean-Claude FROMET, M Serge NOUZIERES, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur René GROSOS qui a donné pouvoir à Madame ANSERMINO.  
Monsieur Dominique PILLOT qui a donné pouvoir à Madame Christine PAVY.  
Madame Chloé GAUTIER qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude FROMET.  
Madame Axelle BERGERON qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-François CHAMP.

Absents :

Monsieur Jean-François CHAMP.  
Madame Edith COULMEAU.

Mme Dorothee ANSERMINO et Mme Christine PAVY ont été nommées secrétaires de séance.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

**1- Acquisition de terrains à la Loge.**

Le Maire explique que Messieurs Philippe et Antoine FERRON proposent de vendre à la Commune les parcelles, E1135 et E1137 situées au lieu-dit « LA LOGE », d’une superficie de 380 m<sup>2</sup>.

Le Maire souligne l’opportunité d’acquérir ces parcelles pour l’aménagement de la future zone constructible. Il propose de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 6,50€, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du mercredi 12 décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 Voix POUR et 0 ABSTENTION :

- DÉCIDE d’acquérir les parcelles cadastrées E1135 (132m<sup>2</sup>), E1137 (248m<sup>2</sup>) sises au lieu-dit « LA LOGE », appartenant à Messieurs Philippe et Antoine FERRON au prix de 6,50€ le m<sup>2</sup> soit 2 470€ pour un total de 380m<sup>2</sup>.
- CHARGE le maire ou l’un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.
- DIT que les frais de bornage et de notaire concernant cette acquisition seront à la charge de la commune.

## **2- Travaux d'aménagement des sanitaires de l'école : attribution du marché.**

Le Maire rappelle que par délibération n°11-2014 du 12 Février 2014, le Conseil Municipal a confié la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des sanitaires de l'école au Cabinet CHAUVEAU.

Une consultation d'entreprises a été lancée.

Suite à la réunion d'ouverture des plis en date du 12 Mai 2014, le Conseil Municipal a attribué le marché des travaux d'aménagement des sanitaires de l'école maternelle décomposés en 7 lots à :

- Lot 1 : Maçonnerie / Démolition / Carrelage – SARL LAURIER - ORCHAISE pour 18 717,94€ TTC
- Lot 2 : Ossature bois / Bardage – SARL LELOUP – THOURY pour 6 726€ TTC
- Lot 3 : Menuiseries bois – Entreprise PARENT – ORCHAISE pour 9 053,70€ TTC
- Lot 4 : Plâtrerie / Isolation / Faïences – Entreprise CHASSIER – ORCHAISE pour 9 634,32€ TTC
- Lot 5 : Plomberie / Sanitaires – Entreprise FORTIN – GUENÉE – BLOIS pour 7 559,45€ TTC
- Lot 6 : Electricité / VMC – Entreprise Fabrice COUASMÉ – MOLINEUF pour 2 829,40€ TTC
- Lot 7 : Peinture – Entreprise PEINTURE DU CENTRE – BLOIS pour 1 657,20€ TTC

Le Maire est chargé de signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget Primitif de la commune C/ 21312.

Le chantier se terminera le 31 juillet prochain. Le planning des entreprises est respecté.

Une réunion de chantier a lieu tous les mercredis après-midi.

Madame ANSERMINO demande si les membres de conseil peuvent y assister.

Le Maire répond que oui.

## **3- Questions diverses.**

Le Vendredi 14 Novembre 2014 à 18h30 à la mairie de Molineuf aura lieu l'accueil des nouveaux arrivants.

La séance est levée à 18h35.